



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **13 JUIL 2022**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de LA GRAVE**

En application de l'arrêté préfectoral n° **2022-DPP-CDD-67**, du **13 JUIL 2022** le public est prévenu qu'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement, relative au projet d'aménagement hydroélectrique de l'Abéous, sur le territoire de la commune de La Grave, pendant une durée de 32 jours consécutifs **du vendredi 12 août 2022 au lundi 12 septembre 2022 inclus**.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la SAS Minage, Travaux Publics et Spéciaux (MTPS) – La Liminie - 81490 NOAILHAC - Tél. : 05-63-50-79-21 - mail : mtps@mtps.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie de La Grave (siège de l'enquête), pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30**.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex, **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie de La Grave.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-mc-abeous@hautes-alpes.gouv.fr

Né seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 12 août 2022 à partir de 9h00 jusqu'au lundi 12 septembre 2022 à 12h00.

Monsieur Marc NICOLAS, Consultant retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 05 juillet 2022 de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de La Grave :

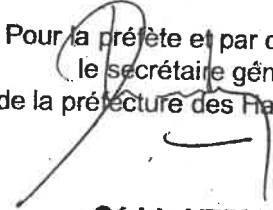
- **Le vendredi 12 août 2022, de 9h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 9h00 et jusqu'à 12h00) ;**
- **Le mercredi 24 août 2022, de 09h30 à 12h30 (ouverture exceptionnelle de la mairie jusqu'à 12h30) ;**
- **Le lundi 12 septembre 2022, de 9h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 9h00 et jusqu'à 12h00).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de La Grave, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de La Grave, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Alpes



Cédric VERLINE

2023 JUN 14